

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 R23 Désignation de membres de la Commission communale des impôts directs.

Le Conseil de Paris,

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Vu l'article de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 ;

Vu la délibération 2014 R.117 du 18 juin 2014 portant désignation des membres de la commission communale des impôts directs ;

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 25 juin 2019, et son additif,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont proposés comme membres de la Commission communale des impôts directs :

I) Redevables de la taxe d'habitation, en remplacement de M. Aimé KOESSLER, décédé :

- Claude DÉsirÉE, 42 rue Alphonse Peynaud, 75020 Paris ;
- Émilie BRUCKMAN, 8 rue Francoeur, 75018 Paris ;

II) Redevables de la taxe foncière, en remplacement de Mme Francine VINCENT-DARD, démissionnaire :

- Liliane BARIAC, 109 avenue Gambetta, 75020 Paris ;
- Théophile SIMON, 34 rue du Surmelin, 75020, Paris ;

III) Redevables de la cotisation foncière des entreprises, en remplacement de M. Thierry HOO, démissionnaire :

- Stéphane ODINOT, VOG coiffure (société sybrine), 261 rue des Pyrénées, 75020 Paris ;
- Emmanuel SAUNIER, 68 rue Lauriston, 75016 Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO